



VILLE DE DANVILLE

## Circulation des véhicules tout terrain à Danville

### INFORMATIONS

Aucune circulation n'est permise sur les rues entre minuit et six heures (6h) du matin.

Les VTT autorisés sont :

- 1- Les motoquads, soit tout quad muni d'une selle d'un guidon;
- 2- Les autoquads, soit tout quad muni d'un ou de plusieurs sièges; d'un volant, de pédales et d'un cadre de protection, dont toutes les roues sont motrices et dont la masse nette n'excède pas 450 kg dans le cas des monoplaces et 750 kg dans le cas des multiplaces;
- 3- Les autres véhicules motorisés, munis d'un guidon et d'au moins 3 roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kilogrammes;

Aux fins du calcul de la masse nette d'un véhicule mû uniquement par un moteur électrique, il n'est pas tenu compte du poids de sa batterie. Le ministre identifie, dans une liste publiée sur le site Internet du ministère des Transports, la masse nette d'un tel véhicule.

Les rues sur lesquelles vous pourrez circuler sont les suivantes :

#### Secteur urbain :

<i>Nom de rue ou chemin</i>	<i>Description</i>	<i>Longueurs maximales</i>
Rue Water	De l'intersection de la rue Henry jusqu'au Carré soit à l'intersection de la rue Grove	1 200 mètres
Rue Daniel Johnson	De l'intersection à la rue du Carmel jusqu'à l'intersection de la rue Dépôt	630 mètres
Rue du Carmel	Toute la rue	2 500 mètres
Rue du dépôt	Toute la rue	275 mètres
Rue Grove :	Depuis l'intersection de la rue Grove avec la rue Daniel-Johnson jusqu'à sa jonction avec le chemin Craig et de là jusqu'à son intersection avec la route 255.	1 075 mètres
Chemin des Trois Lacs	Cette partie du chemin des Trois Lacs depuis les limites entre la Ville d'Asbestos et la Ville de Danville sur ce même chemin jusqu'à son intersection avec la rue Hamel.	263 mètres
Rue Hamel	Cette partie de la rue Hamel depuis l'intersection avec le chemin des Trois-Lacs jusqu'à son intersection avec la rue Racine.	78 mètres
Rue Racine	Sur toute sa longueur soit depuis son intersection avec la route 255 jusqu'à son intersection avec la rue Hamel.	351 mètres

Rue Mathieu	Depuis son intersection avec la route 255 jusqu'à son intersection avec la rue Fleur-de-Lys.	100 mètres
Rue Fleur-de-Lys	Depuis son intersection avec la rue Mathieu jusqu'à son intersection avec la rue de l'Étang.	100 mètres
Rue de l'Étang	Depuis son intersection avec la rue Fleur-de-Lys jusqu'à son intersection avec la route 116.	100 mètres
Rue Pelchat	Depuis son intersection avec la route 116 jusqu'à son intersection avec l'ancien chemin de fer de l'Asbestos Danville Railway Co.	200 mètres
Rue Ferland	Toute la rue	705 mètres
Rue Beaudoin	Toute la rue	225 mètres
Rue Rioux	Toute la rue	80 mètres
Rue des Quatre-vents	Toute la rue	890 mètres

**Secteur rural :**

<i>Nom de rue ou chemin</i>	<i>Description</i>	<i>Longueurs maximales</i>
Chemin Craig	Depuis l'intersection de la route 255 jusqu'à son intersection avec le chemin Castle Bar.	2 600 mètres
Chemin Castle Bar	Depuis son intersection avec le chemin Craig jusqu'à son intersection avec le chemin du Lac.	2 600 mètres
Chemin du Lac	Depuis le chemin Castle Bar jusqu'à son intersection avec le Boul. du Conseil.	2 600 mètres
Rue Laurier	Depuis la propriété du 771, rue Laurier jusqu'aux limites avec la Municipalité de Wotton.	1 390 mètres
Chemin Laberge	Depuis son intersection avec la route 255 jusqu'à l'intersection avec le chemin de St-Félix-de-Kingsey	1 300 mètres
Chemin St-Félix de Kingsey	Depuis son intersection avec le chemin Laberge jusqu'à son intersection avec la route 255	2 800 mètres
Chemin Claremont Est	Depuis l'intersection avec le chemin de Saint-Félix-de-Kingsey jusqu'à son intersection avec le chemin Demers.	2 600 mètres
Chemin Demers	Depuis l'intersection avec le chemin Claremont Est jusqu'à l'intersection avec la route 116.	3 900 mètres
Chemin de la Vallée	Depuis l'intersection avec la route 116 jusqu'aux limites de la municipalité.	5 100 mètres

Les VTT ne peuvent circuler à plus de 50 kilomètres à l'heure sur les rues de la Ville.